



ORGANISATEUR :
Siege Social :

ASSOCIATION 'LES AMIS DU SUFFOLK REGIMENT'
3, rue Grande, 14880 COLLEVILLE MONTGOMERY

Règlement des foires aux greniers - 2021

Article 1 - Participation

La foire aux greniers est organisée par l'association « les Amis du Suffolk Regiment » de Colleville-Montgomery. Elle est ouverte à tous, particuliers, professionnels patentés, antiquaires et brocanteurs.

Article 2 - Date et lieu

Les dates retenues sont le **Dimanche 18 JUILLET** & le **Dimanche 15 AOÛT** de 8h00 à 18h00 sur le bourg de Colleville-Montgomery.

Article 3 - Inscription

Chaque exposant sera enregistré sur le registre officiel spécialement établi à cet effet. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour les particuliers et le n° du Registre du Commerce pour les professionnels. Il est demandé à chaque exposant une inscription séparée pour chaque foire (bulletin signé avec son règlement associé).

Article 4 - Droit de place - Stationnement - Horaire de départ

Le droit de place est fixé à 4,50 € le mètre linéaire. La réservation d'un emplacement sera de 5 mètres minimum et ne sera effective qu'après son règlement par l'exposant. Il n'y aura pas de traitement de faveur quant aux emplacements, à savoir plus de placement particulier sur demande (sur la place...). Aucun stand alimentaire ne sera accepté pour ces deux journées.

Les exposants peuvent laisser leur véhicule derrière leur stand. Dans ce cas, le véhicule ne doit pas dépasser la longueur du métrage choisi. Il sera interdit à tout véhicule de stationner sur la foire si la réservation de son emplacement n'a pas été prévue. Les exposants ne pourront en aucun cas quitter la foire avant 18 heures.

Article 5 - Remboursement

Aucun versement de droit de réservation et de participation ne sera remboursé par les organisateurs, sauf en cas d'annulation de la foire aux greniers.

Article 6 - Responsabilité des organisateurs

La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée sur les matériels mis en vente ou en exposition. Tout incident ou accident, même mineur, sera obligatoirement signalé par les exposants aux organisateurs.

Article 7 - Exclusion - Gendarmerie

En cas de problème ou d'altercation pouvant entraver la bonne tenue de la foire, les organisateurs, tout en les signalant aux forces de l'ordre (Gendarmerie de Ouistreham), se réservent le droit d'exclure sur le champ les belligérants et de refuser leur inscription à une manifestation ultérieure.

Article 8 - Respect du règlement

Chaque exposant se conformera au présent règlement.

Inscription et règlement à déposer à :

Office de Tourisme de Ouistreham
Esplanade Alexandre Lofi
14150 Ouistreham

Rendez-vous à partir de 7h00 avec ce document et votre bonne humeur.

Bonne journée à Colleville-Montgomery !

ATTESTATION / BULLETIN D'INSCRIPTION - PARTICULIER Foire aux Greniers du ... / ...	Réservé organisateur
---	----------------------

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à (Ville /Dép.)

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : CI / Passeport N°

Délivrée le / / par

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article I.310-2 du Code du Commerce)
- Ne participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R.321-9 du Code Pénal)

Et souhaitez réserver

..... Mètres d'exposition
(5 Mètres minimum, 4,50 Euros au mètre).
N° Immatriculation du véhicule utilisé par l'exposant :
.....
Signature

Fait à le / /

Ci- joint Règlement de Euros, par chèque ou en espèces, à remettre obligatoirement avec l'inscription pour enregistrement définitif par les Organisateurs.

ATTESTATION / BULLETIN D'INSCRIPTION - PROFESSIONNEL Foire aux Greniers du ... / ...	Réservé organisateur
---	----------------------

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à (Ville /Dép.)

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Raison Sociale de la société/association :

N° de Registre du Commerce : de

Dont le siège est au (adresse) :

Ayant la fonction de : dans la personne morale.

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Et souhaitez réserver

..... Mètres d'exposition
(5 Mètres minimum, 4,50 Euros au mètre).
N° Immatriculation du véhicule utilisé par l'exposant :
.....
Signature

Fait à le / /

Ci- joint Règlement de Euros , par chèque ou en espèces, a remettre obligatoirement avec l'inscription pour enregistrement définitif par les Organisateurs.

Note : La signature du bulletin d'inscription engage la personne au respect du règlement de la dite « Foire aux greniers ».